

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total **18** L'an deux mille vingt, le vendredi 28 février, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le vendredi 21 février, s'est assemblé l'hôtel de ville, salle des mariages, 112 bis avenue de la République, 91230 Montgeron, sous la Présidence de François DUROVRAY

		Présent	Absent	Excusé	Représenté par
Patrick	BERNARD	X			
Sylvie	CARILLON		X		François DUROVRAY
Thomas	CHAZAL	X			
Olivier	CLODONG	X			
Romain	COLAS	X			
Michaël	DAMIATI	X			
François	DUROVRAY	X			
Jacqueline	FARGUES	X			
Annie	FONTGARNAND	X			
Bruno	GALLIER		X		Olivier CLODONG
Christine	GARNIER	X			
Jacky	GERARD		X		
Nicole	LAMOTH	X			
Pascal	LU		X		
Richard	PRIVAT		X		
Georges	PUJALS		X		
Valérie	RAGOT		X		Christine GARNIER
Georges	TRON		X		
<p>SECRETAIRE DE SEANCE Romain COLAS</p>					

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

M. Romain COLAS a été désigné en qualité de secrétaire par le Bureau communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC2020-001 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA FEDERATION DES BOUTIQUES A L'ESSAI

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à l'association « Fédération des Boutiques à l'Essai », représentée par Monsieur Olivier Bourdon, Président, dûment habilité, dont le siège est 8 Rue du Change à Compiègne (60200), conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2020.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

N° DBC2020-002 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE POUR LA CONCEPTION ET LA CONDUITE D'UN BOUQUET D'ETUDES MULTITHEMATIQUES ELIGIBLE A L'AIDE A L'INGENIERIE TERRITORIALE DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cette convention de Mandat d'études préalables.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mandat afférente avec la SPL des Territoires de l'Essonne et à engager les crédits correspondants d'un montant de 47 070 € TTC au sein du budget 2020 de la Communauté d'agglomération.

N° DBC2020-003 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AB3 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage avec le SyAGE.

N° DBC2020-004 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION DU FUTUR SIEGE DE LA CAVYVS

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le coût des travaux en phase APD.

AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, à signer lesdits marchés avec les opérateurs économiques retenus y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2020-005 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A DEUX ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DITES « COPROPRIETES » PRECONISEES A L'ISSUE DU POPAC DANS LE CADRE DU NPNRU D'EPINAY-SOUS-SENART

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, à signer lesdits marchés avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'offres y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2020-006 et 007 : AVENANTS DE PROLONGATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS (COMMUNES DE CROSNE, YERRES ET CAVYVS) / (COMMUNES DE BRUNOY ET EPINAY-SOUS-SENART)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications introduites par les avenants susvisés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

Affiché le **04 MARS 2020**



François Durovray

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne